



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

**Soutenir le développement de politiques  
dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Afrique : atelier pour  
les experts-facilitateurs de la région  
Constantine (Algérie), 28 septembre – 2 octobre 2015**

---

**DISCOURS D'OUVERTURE**

par Cécile Duvelle, Secrétaire de la Convention de 2003  
pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Monsieur le représentant du Ministre de la culture,  
Monsieur le Commissaire de la Manifestation Constantine, capitale de la culture  
arabe 2015,  
Monsieur le Directeur du Centre national de recherches préhistoriques,  
anthropologiques et historiques, cher Slimane,  
Madame la Présidente de l'Association Sauver l'Imzad,  
Monsieur le Recteur de l'Université,  
Chers experts facilitateurs,  
Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord exprimer mes plus vifs remerciements au Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques et à la Manifestation Constantine, capitale de la culture arabe 2015 pour avoir généreusement accepté d'accueillir la famille du patrimoine culturel immatériel dans l'une des plus anciennes cités du monde au nom si évocateur dans l'imaginaire collectif, aussi appelée « ville des ponts suspendus ».

Notre rencontre cette semaine traite du soutien au développement de politiques dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Afrique, un sujet vaste mais important car c'est la première fois que l'UNESCO réunit ensemble le réseau des experts UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel et des chargés de culture UNESCO actifs sur le continent africain après les formations initiales réalisées à Libreville et Harare en 2011 et Porto Novo en 2012 et 2013 avec le concours de l'École du patrimoine africain. Cette rencontre fait partie d'un cycle régulier de réunions que l'Organisation organise pour faire le point sur les actions menées et assurer une formation continue des experts comme nous avons déjà pu le faire pour l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, les pays arabes et l'Europe centrale et orientale au cours des dernières années.

L'Afrique est une priorité pour l'UNESCO et il est encourageant de voir la volonté de l'Algérie de soutenir les pays africains dans leurs efforts de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'accueil de notre réunion aujourd'hui symbolise une étape importante de cet engagement.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée en 2003 et 12 ans après, elle compte déjà 163 États parties dont quasiment tous les pays du continent africain. C'est dire combien elle a répondu à une forte attente dans ce domaine. La culture et le patrimoine culturel immatériel en particulier trouvent un écho particulièrement criant en Afrique. La Charte de la renaissance culturelle africaine adoptée par l'Union africaine en 2005 et le Plan d'action qui a suivi sont des marqueurs forts du rôle que l'Afrique accorde à la culture pour le développement durable. On retrouve également ses grands principes dans les stratégies des organismes sous-régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African Development Community – SADC).

Je sais que je prêche aujourd'hui devant un public et même un continent déjà bien convaincus. Mais il est toujours utile de rappeler que le patrimoine culturel immatériel au sens de la Convention concerne les traditions, expressions, pratiques, connaissances et savoir-faire reconnus par les communautés elles-mêmes comme tel et comme ayant une fonction sociale et culturelle dans leur vie d'aujourd'hui, et transmis de génération en génération. Le patrimoine culturel immatériel n'est donc en aucun cas figé dans le temps mais au contraire un patrimoine vivant qui évolue et s'adapte au fur et à mesure des changements opérés par les communautés dans leurs modes de vie et leur environnement.

Insistons également sur le fait que les communautés sont au cœur de la Convention. Elles seules sont à même de définir leur patrimoine immatériel et de décider des mesures de sauvegarde appropriées. Elles doivent donc être associées étroitement à toutes les démarches initiées par l'État ou d'autres parties prenantes pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire.

A l'heure où la culture est l'objet d'attaques incessantes dans sa contribution à l'identité, au développement individuel et à la cohésion sociale, les expressions avalisées solennellement par la communauté internationale en 2003 dans le texte de la Convention considérant l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable », ainsi que « la nécessité de faire davantage prendre conscience, en particulier parmi les jeunes générations, de l'importance de ce patrimoine », n'auront jamais autant résonné qu'aujourd'hui. On trouve d'ailleurs parmi les objectifs premiers de la Convention la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel mais aussi son respect, la sensibilisation à son importance et son appréciation mutuelle, aux côtés de la coopération internationale.

La communauté internationale est en ce moment-même réunie au plus haut sommet au Siège des Nations Unies à New York et vient d'adopter le programme de développement pour l'après-2015. Dix-sept objectifs figurent à cet agenda pour 2030. L'importance de la diversité culturelle pour le développement durable y est fortement reconnue à travers le document et une cible spécifique est dédiée au renforcement des efforts de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel. Les efforts de l'UNESCO, aidée en cela par ses nombreux partenaires nationaux, pour intégrer la culture dans l'agenda pour l'après-2015 ont donc porté leurs fruits puisque qu'elle ne figurait pas dans les Objectifs de développement pour le millénaire adoptés en 2000. Il s'agit certainement sans aucun doute d'une preuve remarquable du chemin parcouru par les États au cours des 15 dernières

années pour reconnaître le rôle clé de la culture pour garantir la durabilité du développement, comme l'affirmait déjà la Convention en 2003. Nous avons ainsi une nouvelle base solide d'engagement des États pour l'intégration de la culture et donc du patrimoine culturel immatériel dans les stratégies de développement. La mise en œuvre de la Convention devrait largement y concourir.

Afin de soutenir les États dans cet effort, l'UNESCO s'est dotée en 2009 d'une stratégie mondiale de renforcement des capacités qu'elle met en œuvre avec l'aide d'un Réseau d'experts-facilitateurs que nous avons spécialement constitué à cette fin et dont font partie les participants ici présents. La sauvegarde étant de la responsabilité première des États et des communautés, l'objectif de l'UNESCO à travers cette stratégie est de fournir les clés, la boîte à outils. La stratégie a été à ce jour mise en œuvre dans 75 pays, bénéficiant ainsi directement à environ 2700 personnes, et indirectement à beaucoup plus. L'Afrique est la région qui en a le plus bénéficié avec près de 25 pays couverts, soit près de la moitié des pays du continent. On parle ici de programme d'envergure sur 2 à 3 ans pour réaliser un véritable accompagnement devant résulter en une masse critique de personnel étatique, représentants de communautés et de la société civile maîtrisant les principes théoriques mais aussi pratique de la Convention comme les inventaires et la sauvegarde, ainsi que ses mécanismes et ainsi capables de la mettre en œuvre dans leur pays et de générer un mouvement de formation et de transmission interne dans leur pays.

Le conseil en politiques concernant le PCI fait partie des actions phares de la stratégie. En effet, si certains États parties ont intégré les dispositions de la Convention dans les lois et les politiques relatives à la culture suite à sa ratification, de gros efforts restent à faire pour mettre en place l'environnement politique et législatif requis, tant en ce qui concerne les lois et politiques dans le domaine de la culture que dans celui beaucoup plus large du développement durable ayant un rapport avec la mise en œuvre de la Convention de 2003. C'est l'un des aspects pour lesquels un soutien est manifestement nécessaire et où l'UNESCO peut intervenir plus explicitement. L'UNESCO est d'ailleurs fréquemment sollicitée à cet égard s'agissant d'un domaine relativement nouveau.

Au niveau du secteur culturel, les États souhaitent le plus souvent à juste titre formuler des politiques et stratégies globales pour la culture en intégrant toutes ses composantes – patrimoine bâti, patrimoine immatériel, industries culturelles, etc. Afin de répondre de manière globale aux problématiques du secteur culturel qui sont interconnectées. Il est donc impératif que nous, experts du patrimoine immatériel, travaillions en totale synergie avec les autres conventions culturelles de l'UNESCO, en particulier la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et celle de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, afin de proposer une approche intégrée de formulation des politiques se basant sur les bénéfices complémentaires des différentes conventions et permettant aussi de résoudre les éventuelles tensions qui pourraient émerger en raison de leurs objectifs différents.

Par ailleurs, on ne peut se limiter à l'intégration du patrimoine immatériel dans les politiques culturelles ; sa prise en compte est indispensable dans les autres politiques de développement - l'éducation, la santé, le tourisme, l'agriculture, etc., tous domaines qui ne sont pas considérés comme culturels mais qui pourtant ne peuvent pas ignorer la culture dans leurs stratégies.

Afin de fournir ces services de conseil de manière efficace, l'UNESCO doit donc s'assurer que ses approches d'intervention ont les meilleurs effets et les impacts désirés. C'est dans ce cadre que se tient cet atelier.

Je sais pouvoir compter sur la grande expertise et expérience des participants réunis ici cette semaine pour nourrir notre réflexion commune et notre vision vers des politiques de développement capitalisant pleinement sur le patrimoine culturel immatériel. Et je suis heureuse que cette importante rencontre puisse se tenir à Constantine, capitale de la culture arabe 2015.

Je vous remercie.